



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



dimanche 13 septembre 2026

RIS du SNUDI FO 13

Bilan de la rentrée et perspectives

*Face aux projets du gouvernement, rassemblons-nous pour
défendre notre statut d'enseignants fonctionnaires d'Etat.*

Participons massivement à la RIS du SNUDI FO 13

(pas d'inscription préalable)



Réunion d'Information Syndicale



R.I.S 1ER TRIMESTRE

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

9H30-12H30 EN VISIO

ORDRE DU JOUR :

- les conditions de cette rentrée 2026, le budget 2027, les salaires,
- conditions de travail : **grève de la Fonction publique le 29 septembre**
- les moyens : ajustements de la carte scolaire et carte scolaire 2027
- l'Inclusion scolaire, PAS
- PACTE, budget mairie Marseille, Sécurité Santé au Travail, gestion des brigades, direction d'école, UPE2A, AESH, stagiaires, listes complémentaires.
- Droits : nouvelles réglementations sur les autorisations d'absences, le temps partiel thérapeutique, PCS : où en est-on ?
- Les stages du SNUDI FO 13, Elections professionnelles 2026



Lien de connexion ici



R.I.S ouverte à tous :
syndiqués et non
syndiqués.

Pas d'inscription préalable.

Lien de connexion
ZOOM

Depuis l'application ZOOM de votre téléphone ou tablette :

ID de réunion: [848 7287 1618](#)

Code secret: 474526



à utiliser sans retenue !

ut participer à des RIS sur
le temps de travail, à raison de 3 réunions par
année scolaire (soit 9h dans l'année)

Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées (48h de concertation en équipe, 18h d'animation/conférence pédagogique ou de formation en "constellations" / "résidence pédagogique" ou même 6h de conseil d'école) programmées le même jour que la RIS ou à une autre date.

L'IEN ne peut pas vous les refuser sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la réunion que vous remplacez par la RIS, **au maximum 48h avant**.

[Téléchargez ICI le
formulaire à adresser à
votre IEN \(max 48h
avant la RIS\)](#)

Titulaires remplaçants : Les conséquences de la refonte du remplacement

REFONTE DU REMPLACEMENT

les réponses du Dasen



**Gestion des
remplacements**



**Nouveau
logiciel**



ISSR



**REP+ et
"coloration REP+"**



**Réunion des
brigades**



**Prime
REP/REP+**



Communiqué intersyndical complet ici

Lors du CSA-SD du 10 septembre, l'intersyndicale 13 du 1er degré (FSU-SNUipp 13, SE-UNSA 13, SNUDI-FO 13, CGT éduc'action) a interrogé la DSDEN sur la refonte de la gestion des titulaires remplaçant.es : gestion des missions, ISSR, REP+, formation et nouveau logiciel.

- *Pouvons nous avoir confirmation que les TR seront bien gérés conformément à l'annexe 8 du memento, selon leur école de rattachement ?*
- *Vous avez évoqué la tenue d'une réunion avec l'ensemble des brigades en début d'année scolaire. Quand allez-vous la programmer ? Les collègues pourront-ils poser des questions et obtenir des réponses dans le cadre de cet échange?*

- *Depuis la rentrée 2026, les brigades signalent une confusion totale concernant le maintien ou la suppression des ISSR pour certains types de remplacements, selon les retours des circonscriptions. Nous demandons une clarification officielle écrite sur les points suivants : Les ISSR sont-elles bien versées pour tout déplacement hors RAD, quel que soit le motif du remplacement ? Si tel n'était pas le cas, pouvez-vous nous indiquer le motif ? Pouvez-vous le cas échéant publier une circulaire DASEN officielle listant précisément les situations ouvrant/fermant droit aux ISSR ?*
- *Confirmez-vous le versement intégral (mercredi, samedi, dimanche et vacances scolaires) de la prime REP/REP+ pour les TR rattachés administrativement en école REP/REP+ et effectuant la totalité de leur mission de remplacement en écoles REP/REP+, conformément aux textes en vigueur ?*

[\[Lire ICI les réponses obtenues par l'intersyndicale \]](#)

Le SNUDI FO 13, avec l'intersyndicale, restera vigilant pour faire respecter toutes les "promesses orales" du DASEN et continuera à défendre les droits de 913 titulaires remplaçants.

Le syndicat restera aux côtés des collègues qui décideront des suites à donner pour obtenir la satisfaction de leurs revendications, **y compris par la grève si nécessaire.**

Au niveau national, les syndicats participeront à un **groupe de travail ministériel** sur le "remplacement dans le 1er degré", le **jeudi 24 septembre**. Les élus nationaux du SNUDI FO 13 défendront toutes les revendications des titulaires brigades : **maintien des spécificités, garantie du versement des indemnités (ISSR, REP, REP+), de leurs missions particulières et la création des postes nécessaires à hauteur des besoins.**

Nous aborderons ce dossier et les perspectives lors de la RIS du SNUDI FO 13 du 23 septembre

Ajustement de rentrée de la carte scolaire

CARTE SCOLAIRE



Lors du CSA départemental du 10 septembre, la FNEC FP-FO 13 a dénoncé une rentrée marquée par les suppressions de postes, le manque de personnels et la dégradation des conditions de travail. Nous avons réaffirmé notre refus des choix budgétaires qui privilégient l'armement au détriment de l'École publique :

- annulation de toutes les fermetures et ouverture des classes nécessaires à hauteur des besoins
- contre l'inclusion scolaire forcée : garantir les droits des élèves en situation de handicap et embauche des AESH à hauteur des besoins des notification MDPH, abandon des PAS et des PIAL
- Recrutement des listes complémentaires sur les postes restés vacants pour éviter les blocages des titulaires remplaçants toute l'année
- Augmentation des salaires

- Protection de la santé des agents et des élèves face aux températures élevées et la dégradation du bâti scolaire

[\[Lire la déclaration FO en intégralité\]](#)

Les mesures d'ajustement du DASEN :

Le DASEN a confirmé les ouvertures de postes en moyen provisoire pour l'année 2026-2027 (CAS : classe accueillante de secteur)

0132386Y **EMPU LES FLORALIES** AIX EN PROVENCE AIX SAINTE VICTOIRE

0133189W **EMPU AUREILLE AUREILLE** SAINT MARTIN DE CRAU

0130835M **EMPU ALEXANDRE COPELLO** MARSEILLE 5 MARSEILLE MAZARGUES

0132782D **EEPU PRAIRIAL** VITROLLES VITROLLES 3

0130788L **EEPU SAINT CHARLES 2** MARSEILLE 3 MARSEILLE SAINT CHARLES 2

Le SNUDI FO 13 a pu défendre tous les dossiers des écoles qui l'ont mandatées.

Grâce à la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves, **le SNUDI FO 13 a obtenu l'ouverture supplémentaire d'une classe à l'école Jean Buon (La Roquette) d'Arles.**

D'autres écoles sont en attente de comptage par les IEN pour une ouverture conditionnelle :

- Ecole maternelle Arc-en-ciel à Ensues la Redonne
- Ecole maternelle Alphonse Daudet à Aix

Situation particulière de l'école SINONCELLI à Marseille

Suite au mouvement de grève de la totalité des enseignants de l'école le jour de la rentrée [\[Lire notre article ICI\]](#) , le SNUDI FO 13 a défendu les revendications spécifiques de l'équipe : la mise en oeuvre des 23 préconisations issues de l'enquête de la F3SCT de **décembre 2025** avec un calendrier précis et la réception de la délégation de l'école auprès du DASEN.

Ce dernier a indiqué qu'une réunion tripartite (directrice/IEN/Mairie) est organisée la semaine suivante pour étudier la possibilité de délocaliser deux

classes vers une autre école ou dans des algécos). Un service civique a été attribué pour l'aide à la direction.

C'est un début mais c'est largement insuffisant pour répondre à l'ensemble des revendications urgentes de l'équipe.

Le SNUDI FO 13 continuera d'accompagner les collègues et sera à leurs côtés pour déterminer les moyens d'action qu'ils décideront jusqu'à la satisfaction de leurs revendications !

Décision de "transfert" d'une classe maternelle à La Ciotat

Le SNUDI FO 13 a dénoncé la méthode du DASEN de transférer une classe maternelle de l'école Centre-Ville à l'école maternelle Louis Pecoud, une semaine après la rentrée ! Dans les faits, il s'agit bien de la suppression d'un poste pour la maternelle Centre-Ville et un déplacement d'office de l'enseignante sur une autre école, remettant en cause la "promesse" du DASEN de ne pas fermer de classe à la rentrée !

Malgré nos protestations, le DASEN n'a pas donné suite à notre demande de réexamen de cette situation exceptionnelle.

Le SNUDI FO 13 continuera d'accompagner la situation de la collègue, victime de cette décision.

Questions diverses :

- **Droit de retrait de l'école élémentaire Capelette (Marseille) :** Le DASEN n'a pas reconnu le caractère de danger grave et imminent de l'équipe mais a bien procédé au déplacement de l'élève dans une autre école suite au comportement dangereux de la famille. Le SNUDI FO 13 réinterviendra auprès du DASEN en audience pour que le retrait d'1/30ème de salaire ne soit pas appliqué aux collègues
- **PsyEN :** actuellement 6 postes vacants sont identifiés (Marseille Madrague, Mazargues, Longchamp, Le Merlan, Chateauneuf et Martigues). Le recrutement relève désormais du Rectorat.
- **Contractuels :** seuls les contractuels "Marseille en Grand" sont maintenus, au nombre de 54 personnels en tout dans le 1er degré, pour une dernière année, nous confirme le DASEN...

- **PACTE** : 1173 parts ont été réparties entre les circonscriptions. C'est 3 fois moins que l'année précédente ! Une seconde vague de financement pourrait intervenir à partir de janvier en fonction de l'état du budget 2027 qui sera voté...Selon les IEN, des priorités ont été établies pour la ventilation (écoles REP/REP+, projets particuliers...) Une preuve de plus que le PACTE reste soumis aux aléas du budget de l'Etat et n'a donc jamais constitué une manière de réévaluer d'une manière pérenne le salaire des enseignants, même en souhaitant travailler plus !
- **AESH et école inclusive** : Le DASEN confirme 3520 ETP d'AESH (contrat de 24h), ce qui représente 5275 personnels. 63 recrutements supplémentaires sont en cours jusqu'à **octobre 2026**, suite aux démissions. Le DASEN n'est pas en capacité (ou n'a pas voulu) de nous indiquer combien d'AESH manquent en fonction des notifications MDPH. Le SNUDI FO 13 demandera un état des lieux précis lors de son audience bilatérale avec le DASEN.

Fermetures de classes, manque d'AESH et de remplaçants, fusion des brigades, instauration à marche forcée des PAS, manque de places en ESMS, températures caniculaires dans nos écoles, intox médiatique sur nos salaires, vol de nos données informatiques, blocage des accès ONDE et IProf...

IMPOSSIBLE DE FAIRE LA RENTREE DANS CES CONDITIONS !

*Etablissons nos revendications et, si les autorités de
l'Éducation Nationale n'y répondent pas, décidons la grève
dès la rentrée !*

FORCE OUVRIERE a déposé un **préavis de grève** du **31 août** au **17 octobre** pour couvrir toutes les actions et mobilisations que décideront les collègues, dans l'unité avec leurs organisations syndicales.

[\[Voir ICI le préavis national\]](#)

Le SNUDI FO 13 soutiendra tous les collègues, toutes les équipes qui décideront de ne pas accepter les conditions de rentrée imposées par ce gouvernement et ce ministère !

Dès à présent, vous pouvez **déposer vos intentions de grève** pour plusieurs jours --> [\[à télécharger ICI \]](#)

[\[Lire le communiqué de rentrée de la Fédération FO de l'enseignement\]](#)



Pour défendre mes droits,
mes conditions de travail,
mon salaire,

je continue de faire
confiance à mes délégués
du SNUDI FO 13 et

je vote FO !



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**Profitez de cette rentrée pour adhérer au
SNUDI FO 13 avec notre carte spéciale
"rentrée 2026"**

**Télécharger le
bulletin rentrée
2026**

Vous ne paierez que les mois de septembre à décembre 2026

Vous recevrez votre reçu fiscal en **janvier 2027** et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org